

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2021

Pour permettre l'intégration des frais d'étude concernant les travaux d'isolation du bâtiment bibliothèque, une décision modificative budgétaire est adoptée à hauteur de 1560 €

L'admission en non-valeur de créances est décidée concernant le budget eau pour 818.27 € et le budget assainissement pour 540.73 €.

Une convention de collaboration sera signée avec la communauté de communes concernant la recherche et le montage des demandes de subventions. La participation annuelle est fixée à 1 € par habitant. Cette somme sera déduite du coût des prestations à raison de 25 € de l'heure d'utilisation du service.

La commune adhère au groupement de commande réalisé par la communauté de communes pour l'achat de défibrillateurs. 2 sont prévus pour Aillevillers ; un vers la salle des fêtes et l'autre vers la salle omnisports.

Le renouvellement d'une concession d'occupation de terrain, en forêt communale du Lyaumont, est acceptée moyennant une redevance annuelle de 30 euros.

Une concession de source d'eau non traitée, en forêt communale du Bas de la Côte, est également autorisée moyennant le prix annuel de 15 euros.

Pour faire suite aux délibérations du 19 mars et 09 juillet 2021 et après l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 octobre au 03 novembre 2021, le conseil décide l'aliénation de chemins ruraux ou partie moyennant le prix de 0.50 € le m². Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des demandeurs.

Suit à une délimitation de parcelle aux Granges de la Branleure et à la demande du maire, un alignement concernant la voie communale n° 32 a été établi afin de maintenir un dégagement de 50 cm en bordure de voie. De ce fait un échange de terrain est nécessaire. 40 m² sont cédés à la commune contre 30 m² attribués au riverain.

Suite à l'expertise réalisée le 7 janvier 2020 par la commission diocésaine d'art sacré, des devis ont été sollicités pour la restauration des boiseries du chœur de l'église et du drainage du sol en pied de mur.

Une demande d'autorisation de travaux a été transmise à la DRAC et acceptée par le Conservateur Régional en date du 1^{er} décembre 2021.

Le conseil municipal a approuvé les devis du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'art pour la restauration des boiseries d'un montant de 23 380 € TTC et le devis de l'entreprise Chaise concernant le drainage pour 2 016 € TTC.

Des aides financières seront sollicitées pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le maire fait part d'une demande de 2 familles du Lyaumont concernant la création d'un transport scolaire à destination des lycéens scolarisés à Luxeuil, soit entre le domicile et la place Bolle, lieu de ramassage de la ligne ordinaire.

Un devis a été demandé pour le ramassage avec un bus de 16 places depuis les écarts jusqu'au centre. Le coût annuel de ce transport est estimé à 13 980 €.

Vu les horaires de prise en charge, les familles ne donnent pas suite à leur demande mais souhaite une autre solution de gardiennage des enfants le soir.

Le conseil municipal n'a pas de solution de type local chauffé libre d'accès à ce jour.

Madame Garet fait part d'une demande de l'association BIDON en vue de réaliser une fresque sur le mur pignon de l'école maternelle. Cette réalisation ne coûterait rien à la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.